



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/15/13
1 novembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion, deuxième partie
Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022
Point 15 de l'ordre du jour

MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

I. CONTEXTE

1. Au paragraphe 9 de la décision [14/36](#), la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive d'élaborer, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et pour examen ultérieur par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, des propositions à envisager pour inclusion dans le programme de travail à l'horizon 2030 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en vue de soutenir l'application du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
2. Au paragraphe 10 de la même décision, la Conférence des Parties a également prié la Secrétaire exécutive, conformément à la décision [XII/25](#), d'élaborer des modalités d'examen systématique de tous les produits de la Plateforme, en tenant compte des conclusions de l'examen de la Plateforme,¹ en vue d'optimiser leur utilisation à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.
3. À sa vingt-quatrième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné une revue des produits livrables de la Plateforme à ce jour et la manière dont ils ont été pris en compte dans le cadre de la Convention, afin de répondre à la demande d'élaboration de modalités pour l'examen systématique de tous les produits livrables. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a reçu une mise à jour du programme de travail de la Plateforme (document CBD/SBSTTA/24/8²) comprenant les nouveaux éléments à l'horizon 2030, convenus par la Plénière de la Plateforme à sa septième réunion, et sa mise en œuvre. L'Organe subsidiaire a également examiné les éléments suggérés d'une proposition pour une nouvelle demande de la Convention de prendre cette dernière en considération pour inclusion dans le programme de travail. L'Organe subsidiaire a élaboré la recommandation 24/3 sur cette question. Pour ce faire, l'Organe subsidiaire a examiné le document de conférence sur la question, préparé lors de la première partie de la

¹ Décision IPBES-6/1 sur la mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme.

² Le document a été complété par les documents CBD/SBSTTA/24/INF/17 (Programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), CBD/SBSTTA/24/INF/37 (Programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : compte rendu des travaux depuis la première partie de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques) et CBD/SBSTTA/24/INF/18 (Évaluation de l'écosystème national en appui à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique : grandes lignes des premiers impacts).

vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui s'est déroulée en ligne du 3 mai au 9 juin 2021, approuvé en tant que document « L ». L'Organe subsidiaire a adopté la recommandation à la deuxième partie de sa réunion, présentée à Genève, du 14 au 27 mars 2022. Cependant, compte tenu de l'ordre du jour de la réunion et de l'approche consistant à ne pas ouvrir les documents « L » faute de temps, tout ceci a été fait sans que la recommandation puisse être mise à jour afin d'y intégrer les plus récents développements au titre de la Plateforme.

4. La Plénière de la Plateforme s'est réunie à deux reprises depuis la préparation de la recommandation sur les travaux de la Plateforme. La partie II de la présente note contient des renseignements sur les résultats pertinents de ces sessions (un document d'information préparé par le Secrétariat de la Plateforme complètera ces résultats). La partie III examine les moyens dont les évaluations passées, récentes et à venir sont examinées au titre de la Convention ou pourraient l'être. La partie IV contient des suggestions sur des enjeux que la Conférence des Parties pourrait souhaiter proposer à la Plateforme pour examen dans le contexte de son plan de travail actualisé. La partie V présente des propositions de modifications au projet de décision préparé par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. La Conférence des Parties pourrait souhaiter tenir compte des informations présentées dans cette note lors de la finalisation de sa décision sur la question.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA PLATEFORME DEPUIS SA SEPTIÈME RÉUNION

5. La huitième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'est déroulée en juin 2021 et la neuvième session de la Plénière a eu lieu en juillet 2022. Ces deux réunions ont eu lieu après un examen approfondi de la question par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-quatrième réunion, comme mentionné ci-dessus.

A. Approbation des rapports d'évaluation

6. La Plénière de la Plateforme, à sa neuvième session, a approuvé le sommaire pour les décideurs de deux évaluations et a accepté les chapitres de l'évaluation, ainsi que leurs sommaires analytiques :

- a) L'Évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages ;³
- b) L'Évaluation méthodologique des diverses valeurs et de l'évaluation de la nature.⁴

7. La Plénière doit examiner l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes à sa dixième session, en 2023.

B. Déclenchement de nouvelles évaluations

8. La Plénière, à la huitième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, a approuvé la réalisation de deux évaluations, comme indiqué dans ses rapports exploratoires respectifs :

- a) Une évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (« l'évaluation des interdépendances ») ;
- b) Une évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et les déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (l'évaluation du changement transformateur) ;

La Plénière examinera les évaluations finales à sa onzième session.

³ <https://ipbes.net/sustainable-use-assessment>

⁴ <https://ipbes.net/the-values-assessment>

9. La Plénière, à la neuvième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, a approuvé la réalisation d'une autre évaluation comme indiqué dans son rapport exploratoire :

a) Une évaluation méthodologique des conséquences des activités des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité).

La Plénière examinera l'évaluation finale à sa douzième session.

10. De plus, à sa huitième session, la Plénière a remercié les organisateurs et les participants à l'atelier sur la biodiversité et les pandémies, ainsi que les organisateurs et les participants à l'atelier sur la biodiversité et les changements climatiques commandité conjointement par la Plateforme et le Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat. Elle a aussi invité les experts qui prépareront l'évaluation des interdépendances et l'évaluation du changement transformateur à examiner leurs rapports respectifs lors de la réalisation de ces deux évaluations.

C. Autres travaux de la Plateforme

11. La Plénière, aux huitième et neuvième sessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, a accueilli les rapports de différents groupes de travail de la Plateforme (p. ex., renforcement des capacités, connaissances et données, connaissances autochtones et locales, politiques et méthodologies, et scénarios et modèles de biodiversité et de services écosystémiques), et approuvé des plans pour de futurs travaux.

12. La plénière s'est particulièrement réjouie des progrès accomplis par le groupe de travail sur les scénarios et les modèles de biodiversité et de services écosystémiques, notamment les fondements du cadre de travail sur l'avenir de la nature, un outil polyvalent en appui à l'élaboration de scénarios et de modèles pour un avenir souhaitable pour les populations, la nature et la Terre nourricière ;

D. Développement supplémentaire du programme de travail à horizon mobile

13. La Plénière, à la huitième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, a décidé d'examiner à sa dixième session les demandes, les contributions et les suggestions d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et l'évaluation de la connectivité écologique en se fondant sur une première étude exploratoire, de même que toute demande, contribution et suggestion reçue en réponse à l'appel pour plus de demandes, contributions et suggestions sur le programme de travail de la Plateforme.

14. À la neuvième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la communauté scientifique et les autres acteurs pertinents ont été invités à accélérer le développement d'une deuxième évaluation mondiale, notamment les travaux pour combler les lacunes relevées dans le premier *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* et autres évaluations menées à terme de la Plateforme, et ont aussi demandé à ceux en position de le faire, de soutenir ces efforts.

III. EXAMEN DES PRODUITS DE LA PLATEFORME PAR LA CONVENTION

15. Dans le document CBD/SBSTTA/24/8 sur le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la Secrétaire exécutive offre un aperçu des produits de la Plateforme jusqu'en décembre 2020 et de la manière que ces derniers ont été examinés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et/ou la Conférence des Parties. Ce tableau a été reproduit dans le présent document (tableau 1) afin d'en faciliter la consultation.

16. Des informations ont également été fournies sur les produits approuvés ou en préparation depuis 2020, ainsi qu'un calendrier prévisionnel indiquant le moment où ils seront examinés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et par la Conférence des

Parties (tableau 2). Les liens vers les éléments proposés pour le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont aussi été fournis pour les évaluations plus récentes.

IV. ENJEUX D'INTÉRÊT POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL À HORIZON MOBILE DE LA PLATEFORME

17. La Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, dans sa décision 14/36, a demandé à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de tenir compte d'une série de considérations lors de l'élaboration de son cadre stratégique et de son programme de travail à l'horizon 2030. Ces considérations comprennent plusieurs éléments généraux, notamment en ce qui concerne une deuxième évaluation mondiale possible, ainsi que plusieurs demandes initiales pour le programme de travail à horizon mobile de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tout en sachant que le développement et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 créeront d'autres besoins exploratoires et de priorisation. En adoptant le programme de travail à sa septième session, la Plateforme a offert une réponse positive à ces demandes.

18. Le programme de travail de la Plateforme approuvé à la septième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a été vu comme un programme de travail à horizon mobile qui pourrait être mis à jour lors des futures sessions de la Plénière. Dans ce contexte, la Plénière a décidé de réexaminer les demandes, les contributions et les suggestions concernant une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et l'évaluation de la connectivité écologique à la neuvième session de la Plateforme, et de lancer un appel pour d'autres demandes, contributions et suggestions pour examen à la dixième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Un sommaire des demandes reçues formulées pour une deuxième évaluation mondiale et une évaluation de la connectivité écologique est présenté dans un document préparé par le Secrétariat de la Plateforme à l'intention de la neuvième session de sa Plénière.⁵

19. Le programme de travail à horizon de 2030 de la Plateforme sera examiné de nouveau lors de la dixième session de la Plénière, à partir des propositions reçues. La dixième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est prévue au milieu de 2023 et les demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail à horizon mobile doivent être reçues en janvier 2023.⁶

20. Par conséquent, conformément à la décision 14/36 et en réponse à l'invitation de la Plateforme, la Conférence des Parties pourrait souhaiter transmettre d'autres demandes à la Plateforme. Bien que les demandes antérieures au titre de la décision 14/36 aient été formulées avec les conseils de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, le calendrier ne permet pas qu'il en soit de même en cette occasion. Par contre, les demandes peuvent être préparées en tenant compte des considérations générales fournies dans la décision 14/36, les éléments proposés dans la recommandation 24/3 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et les demandes, contributions et suggestions déjà faites par les membres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.⁷

A. Deuxième évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques

21. Dans sa demande antérieure à la Plateforme (contenue dans la décision 14/36), la Conférence des Parties invite la Plateforme à tenir compte du fait que l'envergure et l'échéance d'une deuxième évaluation mondiale, y compris la possibilité d'une seule évaluation qui comprendrait un volet régional et mondial, doivent être examinées attentivement afin de répondre aux besoins de l'évaluation émanant du cadre

⁵ IPBES/9/12 sur le site <https://ipbes.net/document-library-catalogue/ipbes912> (paragraphe 13-17)

⁶ Voir la notification EM/2022/38

⁷ IPBES/9/12 sur le site <https://ipbes.net/document-library-catalogue/ipbes912> (paragraphe 13-17).

mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parmi les considérations générales, la Conférence des Parties a souligné la nécessité d'une perspective d'égalité des sexes, la suite des travaux sur les scénarios et les modèles, et le besoin de resserrer les manques connus de connaissances et de données. Plusieurs membres de la Plateforme ont aussi présenté des demandes pour une deuxième évaluation mondiale et certains d'entre eux ont suggéré qu'elle soit terminée d'ici à 2028 et au plus tard à la première moitié de 2029, en appui à l'examen du cadre mondial de la diversité biologique. Plusieurs membres ont aussi demandé qu'on y intègre des éléments régionaux et possiblement des éléments plus pointus.

22. Compte tenu de ces contributions, le Secrétariat a préparé le projet de demande joint en annexe au présent document. Elle comprend des informations accompagnant la demande, conformément à la demande de la Plateforme.

B. Évaluations méthodologiques et thématiques supplémentaires possibles

23. Dans sa demande antérieure à la Plateforme (contenue dans la décision 14/36), la Conférence des Parties a indiqué que l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 créeraient d'autres besoins exploratoires et de priorisation. Plusieurs membres de la Plateforme ont présenté des demandes portant sur des questions thématiques, dont la connectivité écologique.

24. Le tableau 2 révèle que les évaluations existantes ou prévues soutiennent la plupart des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Par contre, certaines lacunes ont été mises en évidence, notamment en ce qui concerne les objectifs en lien avec les changements dans l'utilisation des terres (objectifs 1, 2 et 3) et la pollution (objectif 7). De plus, des lacunes ont été repérées en ce qui a trait à la capacité des pays à effectuer le suivi de la biodiversité et des progrès en vue de la réalisation des objectifs proposés du cadre lors de la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

25. Par conséquent, la Conférence des Parties pourrait souhaiter examiner les demandes d'évaluations méthodologiques accélérées pour aborder ces questions. Dans ce contexte, il faut noter que le Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a dévoilé la possibilité de réaliser jusqu'à trois évaluations méthodologiques accélérées supplémentaires d'ici 2030.⁸

26. Ainsi, le Secrétariat a préparé un projet de demande pour :

a) Une évaluation méthodologique accélérée de la planification spatiale intégrant la diversité biologique pour aborder la question de l'utilisation des terres et des mers, et les changements dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (pour appuyer la réalisation des objectifs 1, 2 et 3 du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020) ;

b) Une évaluation accélérée de la capacité de suivi (évaluation méthodologique de la capacité d'effectuer le suivi de la biodiversité et des services écosystémiques, et de suivre les progrès en vue de la réalisation des buts et des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (en appui au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de tous les buts et objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020)

c) Une évaluation thématique ou méthodologique accélérée de la pollution, ses conséquences sur la biodiversité et les approches pour éviter, réduire et atténuer ces conséquences (en appui à la réalisation de l'objectif 6 du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020).

Ces demandes sont contenues dans l'annexe au présent document. Les informations accompagnant les demandes exigées par la Plateforme sont présentées dans le document CBD/COP/15/INF/7.

⁸ IPBES/9/12 sur le site <https://ipbes.net/document-library-catalogue/ipbes912> (paragraphe 13-17) (Voir la figure à l'annexe I).

V. RÉVISIONS SUGGÉRÉES AU PROJET DE DÉCISION

27. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation 24/3, a préparé un projet de décision pour la Conférence des Parties, comme indiqué dans la partie I ci-dessus, mais la Plateforme a présenté deux sessions de sa Plénière depuis cette date. La Conférence des Parties pourrait souhaiter tenir compte des nouveaux développements émanant des huitième et neuvième sessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (partie II). La Conférence des Parties pourrait notamment souhaiter transmettre des demandes supplémentaires à la Plateforme concernant son programme de travail à horizon mobile, en réponse à l'invitation de la neuvième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, (voir les parties II et IV, ci-dessus).

28. En conséquence, la Secrétaire exécutive a proposé des mises à jour du projet de décision préparé par l'Organe subsidiaire, afin de :

a) Mettre à jour certains paragraphes en fonction des récentes décisions de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques au sujet de diverses évaluations ;

b) Inclure une demande concernant une deuxième évaluation mondiale proposée et des évaluations supplémentaires possibles.

Le projet de décision à jour est présenté dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/15/2).

Tableau 1 Aperçu des produits de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, de leur examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la Conférence des Parties et des conclusions de cet examen

Produits de la Plateforme	Examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la Conférence des Parties	Directives de l'Organe subsidiaire et de la Conférence des Parties découlant de l'examen
Rapport d'évaluation concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire Approuvé à la quatrième session de la Plateforme (2016) https://ipbes.net/assessment-reports/pollinators	Rec. XX/9 de l'Organe subsidiaire Décision XIII/15 de la Conférence des Parties	La Conférence des Parties s'est félicitée du résumé à l'intention des décideurs et du rapport intégral de l'évaluation, a approuvé ses messages clés, et a encouragé les Parties et autres intéressés à avoir recours à l'évaluation. La Conférence des Parties a adopté des conseils pratiques, à l'intention des gouvernements, du milieu des affaires et d'autres intéressés, visant à renforcer la conservation et la gestion des pollinisateurs, à s'attaquer aux moteurs du déclin des pollinisateurs, et à œuvrer en faveur de systèmes de production alimentaire et d'agriculture durables.
	Examiné ultérieurement à la réunion de l'Organe subsidiaire et à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties (pour donner suite à la décision XIII/15)	Mise à jour du plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, et élaboration d'un projet de plan d'action actualisé et simplifié, comprenant le renforcement des capacités.
Rapport de l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques Approuvé à la quatrième session de la Plateforme (2016) https://ipbes.net/assessment-reports/scenarios	Examiné à la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire (rec. XX/13) et la treizième réunion de la Conférence des Parties (décision XIII/29)	La Conférence des Parties s'est réjouie de l'évaluation, a reconnu son niveau de pertinence élevé pour les travaux au titre de la Convention, et en particulier pour la cinquième édition des <i>Perspectives mondiales de la diversité biologique</i> , a encouragé les Parties et les autres intéressés à élaborer davantage et à utiliser les scénarios et modèles pour soutenir la prise de décisions et l'évaluation des politiques, et a invité la communauté scientifique à combler les principales lacunes dans les méthodes de modélisation des impacts des moteurs et dans les interventions au niveau des politiques relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques.
	Vingtième réunion de l'Organe subsidiaire (rec. XXI/1) Quatorzième réunion de la Conférence des Parties (décision 14/1)	L'Organe subsidiaire a formulé des conclusions sur les scénarios pour la Vision 2050 pour la diversité biologique. La Conférence des Parties a pris note de la pertinence de l'évaluation pour les discussions sur la direction stratégique à long terme de la

Produits de la Plateforme	Examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la Conférence des Parties	Directives de l'Organe subsidiaire et de la Conférence des Parties découlant de l'examen
		Vision 2050 pour la diversité biologique et du processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
Rapport de l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres Approuvé à la sixième session de la Plateforme (2018) https://ipbes.net/assessment-reports/ldr	Rec. 22/4 de l'Organe subsidiaire Décision 14/1) de la Conférence des Parties	La Conférence des Parties s'est réjouie de l'évaluation. La Conférence des Parties a accueilli l'évaluation avec satisfaction, et a exhorté les Parties et invité les autres gouvernements à l'utiliser
	Décision 14/5 de la Conférence des Parties	La Conférence des Parties s'est réjouie de l'évaluation, a approuvé les messages clés qui appuient la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets, de réduction des risques de catastrophes, et de lutte contre la dégradation des terres.
Rapports sur les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques pour les Amériques, l'Afrique, l'Asie et Pacifique, et l'Europe et Asie centrale Approuvés à la sixième session de la Plateforme (2018) https://ipbes.net/regional-assessments	Rec. 22/4 de l'Organe subsidiaire Décisions 14/1 et 14/34 de la Conférence des Parties Rec. 23/1 de l'Organe subsidiaire	La Conférence des Parties s'est réjouie des évaluations et a préconisé leur emploi lors de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques Approuvé à la septième session de la Plateforme-7 (2019) https://ipbes.net/global-assessment	Rec. 23/1 de l'Organe subsidiaire	L'Organe subsidiaire s'est réjoui du rapport sur l'évaluation mondiale et a pris note des informations présentées dans la note de la Secrétaire exécutive, qui comprenaient un aperçu des conclusions de l'évaluation mondiale et des incidences sur les travaux de la Convention, préparée par la Secrétaire exécutive ; a demandé aux coprésidents du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 d'examiner les conclusions de l'évaluation mondiale lors de l'élaboration de la documentation pour la deuxième réunion du groupe de travail ; et a invité le groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à examiner les conclusions de l'évaluation mondiale lors de ses délibérations.

Tableau 2 Produits pertinents de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques prévus ou à venir et liens avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Évaluations prévues ou à venir, et autres produits	Échéancier proposé pour un examen approfondi par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la Conférence des Parties	Liens avec la Convention, plus particulièrement le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
<i>Rapports d'évaluation</i>		
Évaluation méthodologique sur la conceptualisation diversifiée des nombreuses valeurs de la nature et ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques Approuvée à la neuvième session de la Plateforme (2022) https://ipbes.net/the-values-assessment	À examiner à la : Vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (octobre 2023, à confirmer) et à la seizième réunion de la Conférence des Parties (octobre 2024, à confirmer)	Question intersectorielle, Soutient directement l'objectif 14 et le but B du cadre mondial de la biodiversité
Rapport d'évaluation sur l'utilisation durable des espèces sauvages Approuvé à la neuvième session de la Plateforme (2022) https://ipbes.net/sustainable-use-assessment		Porte sur un moteur direct de la perte de biodiversité (surexploitation_) Soutient directement les objectifs 5 et 9 et le but B du cadre mondial de la biodiversité
Espèces exotiques envahissantes À examiner à la dixième session de la Plateforme (2023) https://ipbes.net/invasive-alien-species-assessment		Porte sur un moteur direct de la perte de biodiversité Soutient directement l'objectif 6 du cadre mondial de la biodiversité
Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (« évaluation des interdépendances ») Rapport d'étude exploratoire approuvé à la huitième session de la Plateforme (2021) Évaluation à examiner à la onzième session de la Plateforme (2024) https://ipbes.net/nexus	À examiner à la : Vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire (octobre 2025, à confirmer) et à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties (octobre 2026, à confirmer)	Questions intersectorielles sur les interactions entre la biodiversité et les secteurs productifs qui influencent plusieurs moteurs directs et indirects de la perte de biodiversité. Soutient les objectifs 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14 et 16 du cadre mondial de la biodiversité
Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et les déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la		Questions intersectorielles sur les moteurs directs et indirects de la perte de biodiversité Soutient directement les objectifs 14-22 du cadre mondial de la biodiversité

Évaluations prévues ou à venir, et autres produits	Échéancier proposé pour un examen approfondi par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la Conférence des Parties	Liens avec la Convention, plus particulièrement le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
biodiversité (« évaluation du changement transformateur ») Rapport d'étude exploratoire approuvé à la huitième session de la Plateforme (2021) Évaluation à examiner à la onzième session de la Plateforme (2024) https://ipbes.net/transformative-change		
Évaluation méthodologique des conséquences des activités des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité) Rapport d'étude exploratoire approuvé à la neuvième session de la Plateforme (2022) Évaluation à examiner à la douzième session de la Plateforme (2025) https://ipbes.net/business-impact		Soutient directement l'objectif 15 du cadre mondial de la biodiversité
<i>Autres produits</i>		
Fondements du cadre de travail sur l'avenir de la nature, un outil polyvalent en appui à l'élaboration de scénarios et de modèles pour un avenir souhaitable pour les populations, la nature et la Terre nourricière Accueillis à la neuvième session de la Plateforme (2022) https://ipbes.net/events/ipbes-nature-futures-framework-workshop	À examiner à la : Vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (octobre 2023, à confirmer) et à la seizième réunion de la Conférence des Parties (octobre 2024, à confirmer)	Intersectorielle. Pertinent à l'élaboration de scénarios pour atteindre la Vision 2050.
Biodiversité et pandémies (Rapport de l'atelier d'experts de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, juillet 2020)	Mentionné dans le projet de décision à la Conférence des Parties dans la recommandation 24/3, mais entre crochets	Question intersectorielle, pertinente aux objectifs 5, 14 et 17 du cadre mondial de la biodiversité et au but B.

Évaluations prévues ou à venir, et autres produits	Échéancier proposé pour un examen approfondi par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la Conférence des Parties	Liens avec la Convention, plus particulièrement le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
À considérer comme une contribution aux évaluations sur les interdépendances et le changement transformateur. https://ipbes.net/events/ipbes-workshop-biodiversity-and-pandemics		
Biodiversité et changements climatiques (Rapport de l'atelier mixte de l'IPBES-GIEC, juin 2021) À considérer comme une contribution aux évaluations sur les interdépendances et le changement transformateur. https://ipbes.net/events/ipbes-ipcc-co-sponsored-workshop-biodiversity-and-climate-change	La recommandation 23/2 de l'Organe subsidiaire reconnaît les activités mixtes en cours de la Plateforme et du GIEC	Porte sur un moteur direct de la perte de biodiversité, soutient directement l'objectif 8 du cadre mondial de la biodiversité

Annexe

**DEMANDES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR EXAMEN PAR LA
PLÉNIÈRE DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE
SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES À SA DIXIÈME SESSION**

Les renseignements supplémentaires accompagnant ces demandes, exigés par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, sont fournis dans le document CBD/COP/15/INF/7.

A. Demande de la Convention sur la diversité biologique concernant une deuxième évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) devrait préparer une deuxième évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, afin de :

a) Soutenir les gouvernements et toutes les parties prenantes dans l'application de la Convention sur la diversité biologique et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que des protocoles, des accords connexes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le but de réaliser la Vision 2050 et les Objectifs de développement durable ;

c) Soutenir la Convention dans l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de 2030 et les buts de 2050 du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que les Objectifs de développement durable et cibles connexes ;

d) Offrir une base scientifique et technique pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 après 2030.

2. La deuxième évaluation mondiale doit être exhaustive et d'une portée ressemblant, de façon générale, à celle de la première évaluation, tout prenant appui sur cette dernière, afin d'éviter la répétition et la duplication inutiles. Elle doit porter sur les trois objectifs de la Convention (conservation, utilisation durable et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques) de manière équilibrée. Elle doit porter sur la diversité biologique terrestre, des eaux intérieures, marine et côtière.

3. La deuxième évaluation mondiale doit examiner, entre autres choses, l'état et les tendances de la diversité biologique et des services écosystémiques / contribution de la nature aux populations du passé, du présent et de l'avenir, en utilisant le plus possible les modèles et les scénarios quantitatifs et qualitatifs de manière conséquente et fluide. L'information sur l'état et les tendances passés doit, si possible, couvrir les périodes préindustrielles, et les états et tendances de l'avenir doivent s'étendre jusqu'à 2050 et 2100, en prenant appui sur l'évaluation, par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, des scénarios et modèles, et les dernières avancées dans ces domaines. L'évaluation doit utiliser les indicateurs pertinents, dont ceux adoptés au titre de la Convention sur la diversité biologique et du Programme à l'horizon 2030.

4. La deuxième évaluation mondiale doit examiner les moteurs directs et indirects des changements dans la biodiversité, en puisant dans toutes les évaluations pertinentes réalisées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, dont les évaluations des interdépendances et du changement transformateur, ainsi que les évaluations pertinentes réalisées par le Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat.

5. La deuxième évaluation mondiale devrait englober les évaluations régionales, ainsi que les évaluations infrarégionales, lorsque c'est possible et faisable et ce, de manière entièrement intégrée, et aussi comprendre des illustrations et des échelles plus fines, si c'est utile et faisable, en prenant appui sur les rapports d'évaluation régionale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de 2018, lorsque c'est pertinent, et les évaluations nationales, lorsqu'elles sont disponibles.

6. La deuxième évaluation mondiale devrait faire appel aux meilleures connaissances disponibles, dont les connaissances autochtones et locales, et intégrer différents points de vue et visions du monde, en tenant compte

notamment de l'évaluation des valeurs de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

7. La deuxième évaluation mondiale doit aborder la question du manque de connaissances relevée dans la première évaluation.

8. La deuxième évaluation mondiale devrait être mise au point aux fins d'approbation par la plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques au quatrième trimestre de 2028 (ou au premier trimestre de 2029, au plus tard).

B. Demandes de la Convention sur la diversité biologique concernant des évaluations méthodologiques et des évaluations thématiques supplémentaires possibles aux fins d'intégration dans le programme de travail à horizon mobile de la Plateforme

La Plateforme devrait examiner les évaluations méthodologiques et thématiques accélérées suivantes :

1. Évaluation méthodologique accélérée de la planification spatiale comprenant la diversité biologique pour aborder la question de l'utilisation des terres et des mers et les changements d'utilisation :

a) Cette évaluation méthodologique porterait directement les objectifs 1, 2 et 3 du cadre mondial de la biodiversité et offrirait une source d'information pour les mesures à prendre pour aborder la question des changements dans l'utilisation des terres et des mers, un des principaux moteurs directs de la perte de biodiversité, et définir des méthodes pour intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans la planification spatiale, entre les secteurs et à différents niveaux, notamment en utilisant des méthodes telles que la planification et le zonage des territoires, et autres méthodes visant à éviter ou à réduire au minimum la perte de biodiversité (y compris la fragmentation des écosystèmes) et promouvoir la connectivité des écosystèmes. Elle doit prévoir des méthodes participatives comprenant la participation pleine et efficace des peuples autochtones et des communautés locales ;

b) Une telle évaluation méthodologique comprendrait des méthodes pour identifier les aires de conservation, d'utilisation durable et de restauration, dont les aires protégées et autres mesures de conservation efficaces fondées sur les territoires.

2. Évaluation méthodologique accélérée sur le suivi de la biodiversité et des services écosystémiques, et le suivi des progrès en vue de la réalisation des objectifs et buts du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 :

a) Cette évaluation méthodologique repérerait les occasions de développer les capacités d'établissement de rapports nationaux sur la diversité biologique, le suivi et l'évaluation, dont le développement de données sous-jacentes d'observation de la biodiversité et autres données nécessaires afin d'assurer le suivi du cadre, y compris au moyen de la télédétection, le suivi communautaire et la science citoyenne. La priorité serait accordée à la nécessité d'opérationnaliser les indicateurs phares ;

b) Cette évaluation méthodologique soutiendrait directement les efforts nationaux et mondiaux pour suivre les progrès accomplis dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, aiderait à développer les capacités à cet égard dans tous les pays, en s'intéressant principalement aux besoins des pays en développement, surtout les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et aiderait à créer un système mondial fonctionnel et efficace de suivi de la biodiversité.

3. Une évaluation thématique ou méthodologique accélérée sur la pollution, ses conséquences sur la biodiversité et les méthodes pour éviter, réduire et atténuer ces conséquences :

a) Cette évaluation comprendrait des méthodes pour identifier les principales sources de pollution ayant un impact sur la diversité biologique et les services écosystémiques et des moyens d'éviter, de réduire ou d'atténuer ces conséquences. L'évaluation mettrait l'accent sur les sources de pollution ayant le plus de conséquences sur la biodiversité, notamment leurs efforts synergétiques cumulatifs, que les autres méthodes n'abordent pas ;

b) Cette évaluation méthodologique aurait un lien direct avec l'objectif 7 proposé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et serait une source d'information sur les mesures pour lutter contre la pollution, un des principaux moteurs directs de la perte de biodiversité.
